La morale du débat devrait être: Rappelez-vous le Titanic.

Le président suppléant (M. Charest): Je permets une question supplémentaire courte.

- M. Friesen: Monsieur le Président, ce député n'a vraiment pas à critiquer un ministériel pour la façon dont il répond aux questions, car il n'a assurément pas répondu à la mienne. Les néo-démocrates ont présenté une version tronquée de notre énoncé de principes lors de la campagne électorale. Ce faisant, ils ont essayé, et notamment aujourd'hui, de donner l'impression aux Canadiens que, d'après notre énoncé de politique, nous comptions mettre un terme à la production de l'énergie nucléaire au Canada.
- M. Fulton: Je voudrais faire un rappel au Règlement. Comme c'est souvent le cas, les propos du député sont absolument faux et trompeurs.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Friesen: Toute l'argumentation des néo-démocrates repose sur l'hypothèse selon laquelle durant la campagne électorale, nous avons promis, dans la version tronquée qu'ils ont présentée, d'arrêter de produire de l'énergie nucléaire. Ce n'était pas du tout le cas. Nous voulions simplement y mettre de l'ordre. On peut se demander si le NPD n'induit pas les Canadiens en erreur dans sa motion.

Je voudrais maintenant poser une question supplémentaire. Le député a proposé une autre solution, et elle était excellente. La perte d'électricité qui s'ensuivrait devrait être remplacée par quelque chose. Il a donc proposé des économies d'énergie. Je crois que cette suggestion est excellente, mais elle ne s'applique pas partout dans le monde. Dans certains pays, elle ne correspond pas à la réalité.

Le président suppléant (M. Charest): L'heure réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Le débat.

M. de Jong: Je dois pouvoir assurément répondre à cette observation.

M. McDermid: Votre dernière réponse était trop longue.

M. de Jong: Le député qui pose une question a-t-il le dernier mot?

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. Je comprends la position du député. Il s'agit d'une période de dix minutes réservée aux questions et aux observations et parfois, les députés ont tendance à oublier que s'ils posent une question, ils devraient pouvoir compter sur une réponse. Certains députés, lorsqu'ils font des observations ou répondent à une question, devraient également se rappeler que certains de leurs collègues peuvent vouloir formuler des observations ou leur poser des questions. Cette période n'est pas réservée aux discours. Nous avons maintenant dépassé depuis longtemps le temps qui nous est imparti pour les questions et observations, et le député aura d'autres occasions, au cours de l'après-midi, s'il

Les subsides

le souhaite, de répondre peut-être indirectement, ou de participer au débat. La parole est au député de Davenport (M. Caccia).

M. de Jong: Monsieur le Président, ne pêche-t-on pas ainsi contre l'esprit de . . .

M. Friesen: J'aurai une autre question plus tard.

Le président suppléant (M. Charest): Sachez bien que je comprends parfaitement le point de vue du député. Ma décision va justement dans ce sens-là. Je saisis l'occasion de rappeler aux députés que lorsqu'ils posent des questions ou font des observations, ils doivent laisser quelque temps à ceux à qui ils s'adressent pour répondre. La parole est au député de Davenport (M. Caccia).

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je vais redonner lecture de la motion à l'étude aujourd'hui:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à entreprendre sur-le-champ une enquête publique complète sur l'avenir de l'énergie nucléaire.

En présentant cette motion, le motionnaire et son parti avaient sans doute en tête l'engagement que le parti progressiste conservateur a pris au cours de la campagne électorale lorsque, semble-t-il, il a soutenu l'idée de tenir une enquête publique complète sur l'avenir de l'énergie nucléaire et de soumettre la question nucléaire à l'approbation du public. C'était un engagement de taille, qui s'inscrit parmi tous ceux qui n'ont pas été respectés. Il ne s'agit pas, dans ce domaine, de faire des promesses en l'air, étant donné les conséquences qu'elles entraînent et les espoirs qu'elles soulèvent.

J'aurais préféré que le motionnaire ajoute quelques mots, pour donner la motion suivante: «Que la Chambre exhorte le gouvernement à entreprendre sur-le-champ une enquête publique complète sur l'avenir de l'énergie nucléaire au Canada et à l'étranger».

Pourquoi cette modification? Parce que l'avenir est loin d'être rassurant. Il y a dans le monde 26 puissances nucléaires qui exploitent au total 374 réacteurs.

• (1520)

C'est cette technologie qu'a adoptée la civilisation industrielle d'Amérique du Nord, d'Europe et d'ailleurs. Tôt ou tard, nous devrons nous demander s'il y a lieu de développer cette technique, s'il faut la remettre en question et, si oui, quelles sont les autres options, et si nous voulons moins dépendre de l'énergie nucléaire.

J'aurais préféré que la motion aborde l'ensemble du problème plutôt que l'aspect purement canadien. Je me demande s'il est possible d'entreprendre une étude de cette envergure sans tenir compte de ce qui se passe ailleurs en Amérique ou dans d'autres parties du monde. Pourquoi? C'est que la catastrophe de Tchernobyl a fait la preuve que la planète entière pouvait être affectée par l'explosion ou la fusion d'un réacteur nucléaire. C'est bien différent d'un accident ferroviaire ou de l'incendie d'une grande ville. Ce genre d'accident peut avoir des conséquences profondes et durables qui dépassent les frontières du pays où il se produit.